

**REGLEMENT INTERIEUR  
DU PÔLE ETUDES DOCTORALES DE L'UMI**



## **Préambule.**

Au vu du cahier des normes pédagogiques nationales relatif à l'organisation du cycle doctoral.

Au vu de la décision conjointe, du 09 mars 2020, entre le Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Ministère d'Economie et des Finances et de la Réforme de l'Administration fixant l'organisation et les attributions des structures des universités.

Au vu de l'article 20, relatif aux missions du Pôle Etudes Doctorales, de ladite décision.

Au vu de l'article 21, relatif à l'organisation du Cycle Doctoral, de ladite décision.

Au vu de la décision de création du Pôle Etudes Doctorales de l'Université Moulay Ismail, adopté par le conseil d'Université du 25/12/2020.

Au vu des formations doctorales accréditées par la CNACES, en sa session 2021, dans le cadre du Pôle.

Au vu des décisions du collège doctoral de l'UMI à l'issue de ses réunions du 11, 24 et 31 Mars 2021.

Au vu de la note ministérielle n°01/788 du 14/09/2022 relative à la préparation des listes des sujets du Cycle Doctoral par les Structures de Recherche.

### **Article 1. Définition du Pôle des Etudes Doctorales de l'UMI**

Le Centre Universitaire d'Etudes Doctorales (CUEDoc) est le Pôle Etudes Doctorales (PEDoc) de l'Université Moulay Ismail (UMI) qui regroupe toutes les formations doctorales, couvrant tous les domaines scientifiques et techniques, accréditées par la Commission Nationale de Coordination de l'Enseignement Supérieur (CNACES). Ces dernières sont adossées aux structures de recherche (équipes, laboratoires, centres, réseau...), accréditées par l'Université Moulay Ismail (UMI).

Le PEDoc de l'UMI intègre toutes les structures de recherche, les formations doctorales et les doctorants de l'Université dans un environnement propice au développement de la recherche de qualité et à sa valorisation.

Le PEDoc de l'UMI est constitué de trois Centres thématiques d'Etudes Doctorales (CEDoc) :

- ✓ Centre Sciences et Techniques et Sciences Médicales : CEDoc-STSM ;
- ✓ Centre Sciences Économiques, Sociales et de Gestion : CEDoc-SESG ;
- ✓ Centre Lettres, Sciences Humaines, Arts et Sciences de l'Éducation : CEDoc-LSHASE.



Chaque centre regroupe toutes les formations doctorales, appartenant au même domaine de recherche, accréditées dans le cadre du PEDoc.

Par convention, d'autres universités ou établissements de l'enseignement supérieur ou de recherche nationaux ou internationaux peuvent être partenaires du PEDoc, pour accueillir des doctorants, dans le cadre d'une cotutelle ou de co encadrement, ou pour assurer des formations.

Le PEDoc est domicilié à la Présidence de l'Université Moulay Ismail.

Les CEDocs sont domiciliés à la Présidence de l'Université Moulay Ismail et possèdent des Conseils Doctoraux (CDOcs), au niveau des établissements de domiciliation des Formations Doctorales (FDs) accréditées.

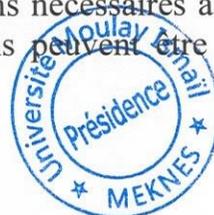
## **Article 2. Missions**

Le PEDoc a la gestion et la coordination des activités de formation et de recherche des formations doctorales de l'Université. Il est chargé en particulier de :

- ✓ Coordonner les activités des formations doctorales de l'Université ;
- ✓ Elaborer les prévisions et assurer le suivi des inscrits, des diplômés, des thèses, des publications scientifiques des doctorants et des formations doctorales ;
- ✓ *Approuver* la liste des thèmes de recherche proposés aux candidats aux études doctorales ;
- ✓ Publier la liste des candidats admis aux études doctorales ;
- ✓ Approuver la liste des inscrits dans les formations doctorales accréditées et ouvertes ;
- ✓ Approuver la charte des thèses cosignée par le doctorant, le directeur de thèse et le responsable de la structure d'accueil ;
- ✓ Publier les sujets de thèses en cours de préparation dans l'université ;
- ✓ Assurer la gestion de scolarité des étudiants inscrits dans le cycle doctoral de l'université conformément aux dispositions de l'arrêté fixant le CNPN du cycle doctorat susvisé ;

Le Pôle des Etudes Doctorales a pour mission :

- ✓ Mettre en place des procédures de sélection des doctorants fondées sur des critères de qualité scientifique et technique ;
- ✓ S'assurer de la qualité de l'encadrement des doctorants par les structures de recherche ;
- ✓ Veiller au respect de la charte des thèses et à sa mise en œuvre ;
- ✓ Organiser les échanges scientifiques et intellectuels entre doctorants, éventuellement au sein de doctoriales ;
- ✓ Proposer aux doctorants les formations utiles à leur projet de recherche et à leur projet professionnel ainsi que les formations nécessaires à l'acquisition d'une culture scientifique élargie. Ces formations peuvent être organisées avec le



concours d'autres organismes publics et privés ainsi qu'avec d'autres établissements de l'enseignement supérieur et de recherche ;

- ✓ Apporter une ouverture internationale, notamment dans le cadre d'actions de coopération conduites avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou des centres de recherche étrangers, en particulier par la promotion des cotutelles internationales de thèse ;
- ✓ Assister les doctorants dans leurs démarches pour bénéficier de bourses d'excellence de recherche ou d'autres offres de bourses dans le cadre de partenariat national et international ;
- ✓ Apporter aux doctorants un accompagnement pratique pour le montage des projets scientifiques, pour la rédaction des publications scientifiques et tout autre outil permettant de faire rayonner leur production scientifique.

### **Article 3. Potentiel du Pôle des Etudes Doctorales**

Le PEDoc de l'UMI repose sur :

- ✓ Des formations doctorales autour de thématiques disciplinaires et/ou multidisciplinaires qui répondent aux priorités nationales en matière de recherche scientifique ;
- ✓ L'expérience des membres de ses structures de recherche pour aborder des problématiques scientifiques et socioéconomiques pertinentes à grande valeur ajoutée ;
- ✓ Le potentiel d'encadrement de ses ressources humaines avec plus de 600 d'enseignants chercheurs dont des chercheurs de renommée internationale et plus de 54 structures de recherche dont certaines sont labellisées au CNRST ;
- ✓ Des partenariats nationaux et internationaux nombreux ;
- ✓ Ses capacités énormes sur les plans pédagogique et organisationnel ainsi que sur ses moyens financiers diversifiés des budgets publics et budgets privé-public dans le cadre des partenariats de l'UMI.

### **Article 4. Organisation du Pôle des Etudes Doctorales**

Les formations doctorales sont organisées au niveau de l'UMI en un seul Pôle des Etudes Doctorales couvrant ses 03 centres thématiques :

- ✓ Centre des Sciences et Techniques et Sciences Médicales : STSM ;
- ✓ Centre des Sciences Juridiques, Économiques, Sociales et de Gestion : SJESG ;
- ✓ Centre des Lettres/langues, Sciences Humaines, Arts et Sciences de l'Éducation : LSHASE.

Le Pôle des Etudes Doctorales de l'UMI est doté des organes suivants :

- ✓ Le Directeur du Pôle ;
- ✓ Le Conseil du Pôle des Etudes Doctorales et ses différents comités permanents :
  - Le Comité de Gestion ;
  - Le Comité de Thèse ;
  - Le Comité Pédagogique ;
  - Le Comité des Bourses et de Mobilité ;
  - Le Comité d'Éthique.



## La Direction du Pôle

Le Pôle est dirigé par un Directeur, nommé par le Président de l'université conformément aux textes réglementaires y afférents.

Il est chargé :

- ✓ De veiller à la bonne gestion du Pôle des Etudes Doctorales et dirige ses activités ;
- ✓ De présider les différents comités qui l'assistent dans ses missions et d'en inviter les membres pour de diverses réunions qui doivent faire objet de rapport à communiquer au Président d'université ;
- ✓ De coordonner toutes les activités du pôle en concertation avec les Responsables des Conseils doctoraux des établissements concernés par les champs disciplinaires et les comités du Pôle ;
- ✓ De veiller au développement et à l'épanouissement des champs disciplinaires du Pôle ;
- ✓ D'assurer la diffusion et la communication des activités du pôle ;
- ✓ D'élaborer les prévisions et assurer le suivi des inscrits, des diplômés, des thèses, des publications scientifiques des doctorants et des formations doctorales ;
- ✓ D'arrêter les listes des thèmes de recherche proposés aux candidats aux études doctorales ;
- ✓ De publier les listes des candidats admis aux études doctorales.

Il prépare un rapport annuel relatif aux activités du Pôle des Etudes Doctorales, une fois validé par le Président d'Université, sera transmis à l'autorité de tutelle.

La Direction du Pôle est assistée par une division des affaires doctorales composée d'un :

- Service des Admissions et des Soutenance ;
- Service des bourses, mobilité et stages
- Service des Formations et des Activités Scientifiques et culturelles

Ces services ont pour missions de :

- ✓ Assurer les tâches administratives.
- ✓ Veiller à la Vérification des diplômes de doctorats et des Habilitations Universitaires émanant des établissements déposés pour signature par Mr le Président ;
- ✓ Coordonner avec les établissements la gestion des dossiers de bourses des doctorants (bourses de mérite (ONUSC) et bourses d'excellences (CNRST) ;
- ✓ Coordonner les différentes formations proposées par les filières doctorales ;
- ✓ Faire le suivi des mobilités et les états d'avancements des boursiers ;



- ✓ Accompagner les organisateurs des activités scientifiques et culturelles ;
- ✓ Tenir les statistiques doctorats, bourses, etc. ;
- ✓ Assurer la diffusion et la communication ;

### **Le Conseil du Pôle des Etudes Doctorales (CoPEDoc)**

Le Conseil du Pôle est constitué :

- ✓ Du Président ;
- ✓ Du Vice-Président chargé de la Recherche et de la Coopération ;
- ✓ Du Directeur du Pôle ;
- ✓ Des Responsables des CEDocs (STSM, SESG, LSHASE) ;
- ✓ Les membres élus de la Commission de Recherche émanant du Conseil d'Université ;
- ✓ Du représentant des doctorants au Conseil d'Université.

A travers ses différents comités, le Conseil du PEDoc est chargé de la coordination entre les structures de recherche membres du Pôle des Etudes Doctorales sur les plans recherche, animation scientifique et encadrement scientifique et pédagogique. En effet,

- ✓ Il coordonne les activités du PEDoc ;
- ✓ Il coordonne la création, l'autoévaluation et le suivi des FDs avec les instances du Ministère ;
- ✓ Il assure le suivi des dossiers à soumettre aux comités du PEDoc ;
- ✓ Il assure la coordination avec les établissements et le Pôle des Etudes Doctorales ;
- ✓ Il coordonne la gestion des bourses des doctorants avec le ministère et le CNRST ;
- ✓ Il prépare et diffuse un livret du doctorant ;
- ✓ Il maintient les statistiques des études doctorales ;
- ✓ Il organise des rencontres et des activités pour et par les doctorants (Doctoriales) ;
- ✓ Il Coordonne les activités de recherche avec les différents établissements de l'Université (mobilité des doctorants, stages...).

La répartition de la Coordination des CEDocs entre les Responsables des Conseils Doctoraux des établissements, est basée sur une rotation du 1er janvier au 31 décembre, dans l'ordre décroissant des effectifs des doctorants inscrits aux établissements.

Les effectifs des doctorants par établissements sont arrêtés chaque année avant le 31 décembre.

### **Comité de Gestion (CoG)**

Le Comité de Gestion a pour missions la gestion administratif et financière du Pôle des Etudes Doctorales. Il est constitué :



- ✓ Du Président ou de son Vice-président chargé de la Recherche Scientifique et Coopération ;
- ✓ Du Directeur du Pôle ;
- ✓ Des Responsables des 3 CEDocs ;
- ✓ 2 membres élus de la Commission de Recherche émanant du Conseil d'Université.

Le CoG :

- ✓ Propose la répartition des budgets alloués au Pôle et l'attribution des bourses de mobilité des doctorants ;
- ✓ Veille à l'harmonisation des procédures et à la mutualisation des moyens ;
- ✓ Veille au respect du CNPN par les FDs ;
- ✓ Propose les règlements, en relation avec ses missions, pour les soumettre à la Commission de la Recherche Scientifique du CU ;
- ✓ Prépare le règlement intérieur du comité.

### **Comité de Thèse (CoTH)**

Le Comité de Thèse est constitué :

- ✓ Du Directeur du Pôle ;
- ✓ D'un membre par CEDoc-UMI parmi les Responsables des 3 CEDocs ;
- ✓ De trois membres élus de la Commission de Recherche émanant du Conseil d'Université.

Le Comité de Thèse veille au respect de la charte de thèse, de l'éthique scientifique et professionnelle et à assurer la qualité de la thèse et la publication de ses résultats.

Le CoTH coordonne tout ce qui se rapporte aux thèses de Doctorat :

- ✓ Planning des inscriptions, concours, sélections, sujets des thèses, soutenances, etc. ;
- ✓ Harmonisation des procédures, la charte des thèses, l'harmonisation des formats de rédaction et présentation des thèses et des habilitations, conventions de cotutelles.

Le comité de thèse :

- ✓ Veille à l'application du CNPN-Doctorat ;
- ✓ Valorise les travaux de la recherche doctorales (prix de meilleure thèse, production scientifique, Doctoriales, etc.) ;
- ✓ Prépare le règlement intérieur du comité.

### **Le comité pédagogique (CoPE)**

Le comité pédagogique est constitué :



- ✓ Du Directeur du Pôle ;
- ✓ D'un membre par CEDoc-UMI parmi les Responsables des 3 CEDocs ;
- ✓ De trois membres élus de la Commission de Recherche émanant du Conseil d'Université.

Le comité pédagogique est chargé de la dimension formations doctorales et formations complémentaires selon les centres prédéfinis et les spécialités disponibles au pôle.

Le comité pédagogique a pour mission de :

- ✓ Coordonner et de suivre les formations transversales avec les départements des différents établissements de l'université et veiller à l'interdisciplinarité de ces formations et l'ouverture scientifique des doctorants ;
- ✓ Assurer aux doctorants une formation de très haut niveau reconnue tant au plan académique qu'auprès des entreprises, dans les principales disciplines des pôles de FD (des études doctorales);
- ✓ Former des futurs doctorants contribuant à l'excellence des cycles de formation supérieure, des programmes et travaux de recherche ;
- ✓ Former de futurs docteurs préparés à s'intégrer aux entreprises et capables d'apporter leur conseil et expertise et de mener des projets stratégiques et innovants ;
- ✓ Proposer et organiser des formations Complémentaires :
  - Des modules transversaux destinés à assurer un socle de connaissances commun et à favoriser les échanges entre doctorants ;
  - Des modules spécialisés offrant aux doctorants des enseignements avancés dans chacune des grandes disciplines de la FD permettant d'approfondir les connaissances académiques dans leur domaine de spécialisation ;
- ✓ Préparer le règlement intérieur du comité.

### **Le Comité des Bourses et de Mobilité (CoBM)**

Le comité des bourses et de mobilité est constitué :

- ✓ Du Directeur du Pôle ;
- ✓ D'un membre par CEDoc-UMI parmi les Responsables des 3 CEDocs ;
- ✓ De trois membres élus de la Commission de Recherche émanant du Conseil d'Université.

Le comité des bourses et mobilité est chargé de l'étude des demandes de bourses et de mobilité des doctorants dans le respect des critères prédéfinis, assurant le mérite et l'égalité des chances.

Le comité des bourses et mobilité a pour mission de :

- ✓ Proposer des critères scientifiques d'attribution des bourses et de mobilité alloués par l'UMI au PEDoc;
- ✓ Afficher les critères susvisés et les listes des bénéficiaires ;
- ✓ Préparer le règlement intérieur du comité.



### **Comité d’Ethique (CoET)**

Le Comité d’éthique est constitué :

- ✓ Du Président ou du Vice-président chargé de la RSC ;
- ✓ Du Directeur du Pôle ;
- ✓ Des Responsables des CEDocs ;
- ✓ Trois membres élus de la Commission de Recherche émanant du Conseil d’Université ;
- ✓ Du représentant des doctorants élu au Conseil d’Université.

Le comité d’éthique traite les dossiers des contentieux impliquant les intervenants en cycle doctoral, en veillant à la sauvegarde de propriété intellectuelle et la lutte contre le plagiat

Le comité est chargé de proposer :

- ✓ Une charte d’éthique ;
- ✓ Le règlement intérieur du comité.

### **Article 5 : Adoption et amendements**

Le présent règlement a été approuvé par :

Le conseil de l’Université le **20 JAN 2023** .....

Tout amendement doit être approuvé selon la même procédure



